

COMMUNE DE CANTENAC

PLAN LOCAL D'URBANISME

6 - Annexes

6-2-2 Plan des SUP

Echelle : 1-5 000ème



PROJET DE P.L.U. ARRÊTÉ par délibération du Conseil Municipal LE : 02 Février 2016

PROJET DE P.L.U. soumis à ENQUÊTE PUBLIQUE du 05/07/2016 au 05/08/2016

P.L.U. APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal LE : 08 Novembre 2016

Architectes D.P.L.G.
Urbanistes D.E.S.S.
Affaire n°10-32

38 quai de Bazan
33 300 BORDEAUX
Tel : 05 56 29 10 70
E-mail : contact@gagenurbanisme.fr

Légende

Servitudes Linéaires

- A1 - Servitude concernant les terrains riverains des cours d'eau ou compris dans l'emprise de ces cours d'eau
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- I4 - Servitude relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)
- I6 - Servitude concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires d'autorisations d'exploitation
- PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications des postes et télécommunications
- T1 - Zone en bordure de laquelle s'appliquent des servitudes ferroviaires

Servitudes Surfiques

- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques (monuments classés)
- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques (monuments inscrits à l'inventaire des MH)
- PT2 - Servitudes de protection des centres radio électriques d'émission et de réception contre les obstacles

PRU

- Zone Rouge : zone globalement inconstructible
- Zone Jaune : zone constructible réglementée

0 200 400 m

Nord

